



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 26 mars 2009

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
18 mars 2009

Date d'affichage  
18 mars 2009

Objet de la délibération  
*Pôle Famille Sport Solidarité -  
Service scolaire - Indemnité  
représentative de logement 2008  
due aux instituteurs.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

### Procurations :

CEVRERO Maurice donne procuration à GOTTA Marie-Aurore, LE TINNIER Nathalie donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre, MAESTRACCI Sylvie donne procuration à AUTRAN Martine

### Absents : néant

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Sur la demande de monsieur le maire, madame Catherine RIGAUD, adjointe au maire, rapporteur, fait part à l'assemblée des propositions faites par la préfecture, conformément **au décret n°83-367 du 02 mai 1983** et à l'arrêté préfectoral relatif à l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs. En 2007 l'indemnité a été fixée à **3.089,05 euros**.

Aux termes d'une réunion tenue le 18 février 2009 en préfecture entre les présidents des associations départementales des maires et les représentants des enseignants, le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) proposé pour 2008 dans le Var serait **de 3.166,27 euros**.

Monsieur le maire propose de fixer le montant le l'IRL à **3.166,27 euros**.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,

**A main levée et à l'unanimité de ses membres présents.**

**DECIDE de fixer** le montant proposé, par les représentants des maires et les représentants des instituteurs pour l'année 2008 soit : **3.166,27 euros.**

**Dit** que la dépense sera imputée au BP 2009 fonction 212 compte 6556

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.  
Pour copie certifiée conforme.

*Docteur André GARRON*  
*Maire de Solliès-Pont*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

31 MARS 2009  
02 AVR. 2009

